

Appel d'offre mobilité internationale des doctorants

Commission de la recherche du conseil académique du 19 mai 2022 Délibération 2022/05/CR-013

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2021 qui fixe la répartition de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget 2022 ;

Vu la délibération 2021/12/CA-113 en date du 13 décembre 2021 qui adopte de budget initial 2022;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche en date du 18 novembre 2021 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2022;

Considérant la sélection de 18 dossiers déposés et validés par la commission du département des relations européennes, internationales et de la coopération de l'UT3 et proposé en séance de la commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le soutien financier pour 18 bourses MDUT3 (Mobilité Doctorale de l'UT3) à hauteur de 26 324 euros répartis comme suit :

4 pour l'ED ALLPH@ 2 pour l'ED BSB 1 pour l'ED CLESCO 1 pour l'ED SYSTEMES 1 pour l'ED GEETS 1 pour l'ED MEGeP 4 pour l'ED MITT 1 pour l'ED SDM 1 pour l'ED SDU2E 2 pour l'ED SEVAB

L'enveloppe budgétaire affectée initialement à cet appel d'offre étant de 30 000 €, le reliquat est mis en réserve dans le budget recherche.

Toulouse, le 20 mai 2022

Le Président.

Jean-Marc BROTC

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27 Nombre de voix défavorable : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prend pas part au vote : 0